

Compte rendu de séance

Séance du 21 Mars 2016

L' an 2016 et le 21 Mars à 20 heures 30 minutes , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances , sous la présidence de
POINCLOUX Daniel Maire

Présents : Mrs : POINCLOUX Daniel, IMBAULT Thierry, DA SILVA Norbert, MADRE Jean-Christophe, MESLAND Olivier, VERNHES Dominique, CHANTEAU Jean-Claude, HUBERT GOUEFFON
Mmes : PILLOY Marie-Pierre, AURIAU Aurélie,

Absente excusée : Mme CHATELAIN Laëtitia

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 11
- Présents : 10

Date de la convocation : 17/03/2016

Date d'affichage : 17/03/2016

A été nommé(e) secrétaire : Mme AURIAU Aurélie

I- DELIBERATIONS :

1) Délibération n° 2016-008 : Demande de subvention dans le cadre du Fonds de Soutien à l'Investissement Public Local pour le dossier des bordures de trottoirs

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal que la commune a décidé d'entreprendre des travaux relatifs à la sécurisation aux abords des entrées de villages des communes associées de Crottes-en-Pithiverais,

Vu la délibération n° 2015-028 autorisant le Maire à lancer l'appel d'offres pour la maîtrise d'oeuvre de ce marché,

Vu la délibération n° 2015-041 attribuant le marché de maîtrise d'oeuvre à l'entreprise BET LEGREAND,
Considérant la possibilité de présenter un dossier de subvention de l'Etat au titre du Fonds de soutien à l'Investissement Public Local 2016,

Après avoir entendu l'exposé du Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

ADOpte l'estimation des travaux de pose de bordures de trottoirs et de réfection des rives de voirie sur les communes associées de Crottes-en-Pithiverais qui s'élève à 157 200.00 € HT

AUTORISE le Maire à solliciter les subventions au titre du Fonds de Soutien à l'Investissement Public Local 2016,

AUTORISE le Maire à préfinancer les travaux,

ADOPTÉ le plan de financement tel qu'il est présenté :

	Montant HT	%
DEPENSES		
Travaux	142 946,00	90,93
Maîtrise d'œuvre, imprévus	14 254,00	9,07
Total des dépenses :	157 200,00	100,00
RESSOURCES		
FSIPL	39 300,00	25,00
DETR	39 300,00	25,00
Autres financements (à préciser) :		
Conseil Général	14 500,00	9,22
Réserve parlementaire	32 660,00	20,78
Autofinancement :	31 440,00	20,00
Total des ressources :	157 200,00	100,00

DIT que le calendrier des travaux s'établit comme suit :

Date du commencement d'exécution : 2ème semestre 2016

Si plusieurs tranches :

Tranche 1 Montant : 108 500.00 € HT

Tranche 2 Montant : 48 700.00 € HT

Date d'achèvement prévue : fin 2016-début 2017

Echéancier prévisionnel de paiement des dépenses :

2016	2017
108 500,00 € HT	48 700,00 € HT

DIT que les crédits sont inscrits au budget 2016.

A l'unanimité (pour : 10 contre : 0 abstentions : 0)

2) Délibération n° 2016-009 : Demande de subvention auprès du CG45 concernant l'aide aux communes à faible population pour le renforcement de la mare de Teillay-Saint-Benoist

Vu le courrier du Conseil Général du Loiret concernant l'aide aux communes à faible population pour la commune de Teillay-Saint-Benoist, Entendu l'exposé du Maire, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, **AUTORISE**

Article I : Le Maire à déposer la demande de subvention auprès du Conseil Général du Loiret concernant :- les travaux de renforcement de la mare de Teillay-Saint-Benoist

Article II : Sollicite le Maire à préfinancer les travaux

Article III : Autorise le Maire à signer les pièces relatives à cette opération.

A l'unanimité (pour : 10 contre : 0 abstentions : 0)

II- DEVIS :

Les membres du conseil ont étudié les devis suivants :

1) Réfection de voirie :

Le conseil étudie le devis proposé par l'entreprise ENROPLUS pour le renforcement de la rue du Bas du Cottereau d'un montant de 16 277.50 € HT soit 19 533.00 € TTC. Le Maire explique au conseil qu'il souhaite passer ces travaux en investissement pour ne pas alourdir le budget de fonctionnement 2016 de la commune. Il contactera le percepteur d'Outarville pour lui demander si ces travaux peuvent être programmés en investissement au lieu du fonctionnement.

2) Accessibilité :

Mr MESSEANT a fourni deux devis :

- un devis concernant une porte 2 vantaux pour la salle de réunion pour la somme de 1 976.00 € HT soit 2 134.08€ TTC
- un de vis pour la porte double entre le secrétariat et la salle de conseil pour la somme de 1 933.77 € HT soit 2 320.52 €TTC.

Devis de l'entreprise LALUQUE FILS pour l'aménagement à la salle de réunion d'une rampe d'accès pour handicapés pour la somme de 754 € HT soit 904.80 € TTC.

Les membres du conseil étudient ces devis pour connaître les travaux prioritaires à effectuer et à programmer au budget 2016.

3) Elagage du petit bois:

Devis de l'entreprise GOUFFON pour l'élégage du petit bois pour la somme de 1 021.50 € HT soit 1 225.80 € TTC.

Le Maire informe qu'un autre devis a été demandé à une autre entreprise.

4) Estimatif des travaux d'enfouissement des réseaux SICAP et France Télécom : Le Maire donne lecture de l'estimatif sommaire de réseau basse tension souterrain par la SICAP et l'estimatif effectué par Orange (hors génie civil). Il informe le conseil que ces travaux seront à envisager en 2018 et qu'il faut dès maintenant se renseigner sur le tarif des candélabres, prix qui viendra se rajouter à celui de la SICAP et de France Télécom.

III - Etude du budget COMMUNAL 2016 :

Monsieur le Maire rappelle que le projet prioritaire cette année est "les bordures de trottoirs". Il souligne que le budget de fonctionnement sera très serré cette année et qu'il faut envisager de faire les travaux les plus importants. Il demande au conseil d'étudier le budget et les travaux qui seront à prévoir au budget 2016.

IV- Affaires diverses :

* Le Maire fait le compte rendu de la réunion publique qui s'est tenue le 19 février dernier concernant le passage de la fibre optique sur les communes associées de Crottes-en-Pithiverais et Teillay-Saint-Benoist.

Date effective de la mise en service de la fibre optique sur les communes associées de Crottes-en-Pithiverais, la première quinzaine de juin 2016.

*Mr GOUFFON fait le compte rendu de la réunion qui s'est déroulée au Syndicat de pays.

* Le Maire informe le conseil qu'une modification des rythmes scolaires est envisagée dès la rentrée 2016 à l'école d'Aschères-le-marché.

* L'installation de l'aire de jeux progresse. le Maire souligne qu'il reste encore quelques aménagements à effectuer pour qu'elle puisse être prise d'assaut par les enfants.

Le prochain rendez-vous est fixé au samedi 27 mars de 8h30 à 11h30 pour terminer l'installation du terrain de pétanque et autres jeux.

* Le radar pédagogique est à nouveau en panne. Le Maire informe qu'il a contacté l'entreprise et demandé son remplacement en adressant à l'entreprise une lettre recommandée.

* Collection DUFOUR : La Maire fait le compte rendu de la réunion qui a eu lieu le mardi 1er mars 2016.

* Mrs CHANTEAU et IMBAULT accompagneront Mr POINCLOUX à l'Assemblée Générale de l'Association des Maires du Loiret samedi 2 avril prochain à Gien.

* L'association CSP (Connaissance et Sauvegarde du Patrimoine) de Teillay organise un concert de chorale en l'église de Teillay-Saint-Benoist le samedi 2 avril 2016.

Séance levée à: 22:55

En mairie, le 25/03/2016

Le Maire

Daniel POINCLOUX

